



La Mairie de Carqueiranne organise la deuxième Edition du Concours Jeunes Talents.

Le règlement suivant présente l'édition 2022 du concours et fixe les conditions de participation.

ARTICLE 1 : PARTICIPANTS

La participation au concours est gratuite et ouverte aux jeunes Carqueirannais de 3 à 18 ans. Il est aussi accessible aux petits enfants des résidents carqueirannais.

ARTICLE 2 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les disciplines retenues pour cette première édition sont :

1. Musique : interprétation ou création d'une musique, en solo ou en groupe dans un univers musical libre (jazz, soul, rap, pop-rock, électro, métal...) Les candidats devront se produire avec leurs propres instruments ou sur bandes sonores. Il convient aussi aux candidats de s'assurer de la disponibilité du matériel en quantité suffisante (micro, ampli...) lors de leur passage,
2. Arts de la scène : en solo ou en groupe, dans le style de la comédie, du classique, du stand-up, du burlesque...
3. Danse : présentation d'une chorégraphie maximum, en solo ou en groupe.
4. Expression libre : prestation scénique libre ou exposition et présentation animée d'œuvre artistique. Celle-ci doit pouvoir se dérouler dans une salle close ainsi que sur une scène, tout en respectant l'intégrité des personnes présentes et du lieu.

Les présentations dureront 3 mn maximum.

ARTICLE 3 : LE DÉROULEMENT DE LA SÉLECTION

Le Concours Jeunes Talents est ouvert à quarante (40) inscriptions maximum. Seront exclues les candidatures ne correspondant pas aux conditions fixées par le règlement. Le jury sera composé de : Mme Laurence MESLARD, Mme Monique FOGU, Mme Manon FAUCONNIER, représentants de la collectivité, ainsi que des membres du CME (Manon, Raphaël et Nour-Allah). Celui-ci jugera la prestation des candidats et désignera les lauréats. Ses décisions seront définitives et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

ARTICLE 4 : LES GARANTIES

Les participants autorisent la Mairie de Carqueiranne à communiquer leurs noms et coordonnées lors des manifestations promotionnelles liées aux Soirées Jeunes Talents. Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées aux Soirées Jeunes Talents (reproduction ou extraits vidéo (moins de 3 minutes et au maximum 10% de la durée totale du court-métrage) et de leurs prestations) pour diffusion dans ses publications, sur le site internet de la Mairie de Carqueiranne, dans la presse et éventuellement sur les antennes de télévision.

Le caractère diffamatoire, raciste de l'œuvre ou encore susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque sera éliminatoire. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. La Mairie de Carqueiranne est seule habilitée à régler les points non prévus au règlement.

ARTICLE 5 : LA PRÉSENCE DES CANDIDATS

La présence des candidat(e)s est obligatoire pour les répétitions et préparatifs le jour même à partir de 15h00. Une collation sera offerte à tous les participants. Le Concours Jeunes Talents débutera à 17h00.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ/ASSURANCE

Les candidats sont sous la responsabilité de leurs parents sauf décharge à partir de 16 ans. La Mairie de Carqueiranne décline toute responsabilité pour les dommages que le matériel des candidats pourrait subir lors de leur acheminement. Les participants(tes) sont donc invités(e)s à assurer leur matériel de façon adéquate.

ARTICLE 7 : CRITERES DE NOTATION

Les candidats seront notés sur 20 points en fonction de 3 critères :

- Qualité de la prestation **10 points**
- Originalité **5 points**
- Mise en scène **5 points**

ARTICLE 8 : LAURÉATS DU CONCOURS

L'objet du concours consiste à sélectionner un artiste (solo ou groupe) dans chaque catégorie. Les 3 premiers de chaque catégorie bénéficieront d'un lot chacun. Tous les lauréats seront intégrés au répertoire des jeunes talents locaux et pourront ainsi se voir proposer de participer à différents événements organisés ou soutenus par la Mairie de Carqueiranne. Tous les candidats recevront un lot de compensation.

ARTICLE 9 : LES OBLIGATIONS DES LAURÉATS(TES)

Les candidats pourront être amenés à présenter et à échanger sur leur œuvre au sein des dispositifs menés par la Mairie ou dans le cadre d'interventions diverses. Seuls les candidats mineurs pourront être exempts de cette présentation au vu de leur âge. Les lauréats autorisent la diffusion de leur œuvre sur le site internet de la Mairie de Carqueiranne et la communication de leur nom et leurs coordonnées dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à la Soirée Jeunes Talents, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autre droit que les prix gagnés. Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à la Soirée Jeunes Talents. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. La Mairie de Carqueiranne est la seule habilitée à régler les points non prévus au règlement.

ARTICLE 10 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Mairie de Carqueiranne se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours si elle estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. En la matière, elle ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations le plus rapidement possible.

Le règlement et la liste des documents à fournir seront à la disposition des participants soit auprès du Service Événementiel et Vie Associative, soit sur le site www.carqueiranne.fr.

Pièces à fournir :

- La fiche d'inscription comprenant l'autorisation parentale complétée avec notamment la description de l'univers artistique renseigné ;
- Une maquette, bande sonore ou vidéo sur clef usb ;
- Une fiche présentant les besoins techniques, le matériel utilisé et la scénographie ;
- Un justificatif de domicile ;
- Le présent règlement dûment rempli et signé ;
- Une autorisation parentale pour le droit à l'image signée.

Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements et des pièces demandées ne sera pas retenu. La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.